



Action n°2.1

Transversal

FICHE CANTONALE

Objectif : Mise en place d'un fonds énergie-développement durable

Mettre en place un fonds énergie-développement durable

Descriptif		En bref
<p>Le Conseil communal a adopté le 10 octobre 2022 le Règlement communal sur la perception des indemnités communales liées à la distribution d'électricité et le fonds pour l'efficacité énergétique et la durabilité. Ainsi, le fonds pourra être créé et il permettra d'engager un.e délégué.e énergie pour le gérer. Ce fonds permettra de soutenir financièrement les actions climatiques de la population.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 0 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget + taxe sur l'électricité
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Engager un.e délégué.e à l'énergie dès que le délai référendaire est passé 2. Etablir la liste des subventions (directive municipale) 3. Communiquer sur les subventions possibles 4. Suivre les demandes 		<p>Responsable (et partenaires internes) : JY. Cavin</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p>2022 2023 En cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 2 ➤ Fiche communale en lien : 4.2, 16.1 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Le fonds est utilisés à son plein potentiel : toutes les subventions sont utilisées chaque année ➤ Critères de réussite intermédiaire : La personne responsable de l'énergie est engagée, la liste des subventions est établie et une communication a été réalisée
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directive de Vevey : https://www.vevey.ch/sites/default/files/2022-01/FEDD_Directives.pdf - Directive de La Tour-de-Peilz : https://www.la-tour-de-peilz.ch/tools/pdf-viewer/web/viewer-dde.php?file=/doc_uploads/images/developpement-durable/reglements/Directive-Fonds-energie-et-developpement-durable-FEDD.pdf - Annexe à la directive de Morges : https://www.morges.ch/media/document/1/annexe-a-la-directive-du-fonds-d-encouragement-2021-1.pdf 		



Action n°4.1

Consommation

FICHE CANTONALE

Objectif : Inciter les citoyen.ne.s à consommer local, durable et sobre en carbone

Créer des potagers communaux où les enfants participent à l'entretien

Descriptif		En bref
<p>Impliquer les enfants dans la création de jardins potagers permet de sensibiliser les enfants à la nature, afin de comprendre par la pratique les enjeux environnementaux et favoriser une consommation locale.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 2000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les lieux potentiels 2. Prendre contact avec l'école et divers partenaires (parascolaires, association des parents d'élèves, associations du domaine de l'enfance, etc.) pour clarifier les potentiels de collaboration 3. Mettre en place le projet 		Responsable (et partenaires internes) : JY. Cavin + CDD
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2024 A planifier
		Participation de la population : Participation active
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 4 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Un premier potager pilote est mis en place ➤ Critères de réussite intermédiaire : Les parcelles potentielles ont été identifiées et les partenaires abordés
<p>Liens utiles</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://www.environnements-sante.ch/mesure/potagers-scolaires/ - https://apecorbusier.ch/project/le-potager/ 		



Action n°4.2

Energie

FICHE CANTONALE

Objectif : Accompagner les citoyen.ne.s pour décarboner leur production d'énergie (panneaux solaires, PAC, bois etc.)

Augmenter la part d'énergie renouvelable produite par les privés via une meilleure communication et des subventions

Descriptif		En bref
<p>Le changement d'habitudes passe d'abord par la prise de conscience. La sensibilisation de la population est donc une étape primordiale. Le but est donc d'informer la population des actions énergétiques possibles, des aides existantes, et des procédures à suivre. La communication se fera via le nouveau site web, des infographies spécifiques, des événements, etc.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 5000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <p>1) Définir le contenu de la communication (selon subventions) Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la consommation d'énergie - Système de chauffage et production d'énergie renouvelable, promotion des panneaux thermiques, etc. <p>2) Définir les moyens de communications (site web, événements, séances d'information, journal communal, tout ménage, autres) et leur temporalité.</p> <p>3) Construire le contenu.</p> <p>4) Communiquer et diffuser.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : JY. Cavin</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p> 2023 2024 </p> <p>A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 4 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Avoir mis en place une action de communication par année ➤ La part d'énergie renouvelable augmente de 10% ➤ Critères de réussite intermédiaire : La stratégie de communication est établie



Action n°5.1

Consommation

FICHE CANTONALE

Objectif : L'administration communale se fournit de manière responsable et sobre en carbone

Développer une politique d'achats communale

Descriptif		En bref
<p>La fabrication de biens génère une consommation importante d'énergie et de ressources. Une politique d'achat donne des lignes directrices pour évaluer la nécessité des achats, les alternatives existantes et finalement donner des critères pour faire le choix le plus durable possible.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : CHF 0 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les achats récurrents et planifiés de l'administration 2. Sur la base de la Toolbox Achats responsables suisses, définir une liste de critère d'achats durables (une liste générique qui guide le processus de décision ainsi que des critères spécifiques pour les achats récurrents) pour en faire une politique 3. Communiquer cette liste au personnel de l'administration 4. Faire un suivi de la politique d'achat pour savoir si elle est respectée et adapter en fonction. 		Responsable (et partenaires internes) : Y. Sesseli + SV
		Nécessité d'un mandat externe ? Si besoin
		2023 A planifier
		Participation de la population : Non pertinente
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 5 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : La politique d'achat est rédigée et diffusée à l'ensemble du personnel de l'administration
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toolbox achats responsables suisse : https://www.pap.swiss/fr/toolbox - Achats publics : https://www.vd.ch/themes/environnement/durabilite/portail-communes-durables/themes-de-la-durabilite/achats-publics#c2075965 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi du nombre d'achats réalisés selon les critères ➤ Critères de réussite intermédiaire : Les critères d'achat ont été définis



Action n°6.1

Consommation

FICHE CANTONALE

Objectif : Faciliter le réemploi de matériaux de construction

Développer une plateforme d'échange de matériaux de construction

Descriptif		En bref
<p>Développer une plateforme virtuelle d'échange de matériaux de construction entre les particuliers permet de valoriser des ressources déjà existantes.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 5000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Evaluer les besoins des particuliers via un groupe de travail ou un sondage. Identifier les plateformes existantes et les contacter (eg. Materium) 2) Faire des appels d'offre pour trouver un prestataire pour le développement de la plateforme 3) Valider le prestataire externe et le devis 4) Développer la plateforme et assurer son maintien 5) Informer les particuliers de l'existence de la plateforme et la promouvoir 		<p>Responsable (et partenaires internes) : E. Marendaz</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p> 2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Participation active</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 6 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Avoir 50 utilisateurs·trices de la plateforme ➤ Critères de réussite intermédiaire : La concept de la plateforme est prêt à être exécuter.
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Materium : https://materium.ch/ 		



Action n°6.2

Gestion des déchets

Objectif : Inciter la population à réduire ses déchets

FICHE CANTONALE

Développer un espace de troc et de récupération des biens matériels

Descriptif		En bref
<p>La Commune met à disposition et gère un espace d'échange et de récupération de ressources. Ceci permet de réduire les achats et la consommation de ressources associées et met en avant l'importance du partage.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 2000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Investissement déchetterie
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Trouver un lieu : évaluer le potentiel dans le cadre du réaménagement de la déchetterie via une étude d'implantation. Identifier des exemples dans d'autres communes. Définir l'équipe en charge. 2. Aménager l'espace pour optimiser le troc et la récupération de biens matériels. 3. Communiquer à la population et organiser un événement festif d'échange pour lancer l'espace de troc 4. Faire un suivi de la satisfaction et de l'utilisation. <p>Mesure déjà en cours : aménagement de la déchetterie mis dans le plan des investissements (CHF 70'000)</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : R. Bech</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p> 2023 2024 </p> <p>A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Participation active dans le cadre d'un événement</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 6 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Les citoyens et citoyennes donnent et récupèrent régulièrement des ressources. ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le concept est défini et prêt à être mis en oeuvre



Action n°6.3

Gestion des déchets

Objectif : Inciter la population à réduire ses déchets

FICHE CANTONALE

Mettre en place des composts de quartier

Descriptif		En bref
<p>La mise en place de composts de quartier permet de diminuer la part de déchets alimentaires et de jardin dans les ordures ménagères et également de revaloriser une ressource en fournissant du compost à celles et ceux qui en ont besoin.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 5000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre En cours : Modification du règlement des déchets, introduction d'une taxe spéciale pour déchets verts sur le principe du pollueur-payeur. Possibilité d'être exonéré si présence d'un compost dans son jardin.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les effets de la taxe déchets verts + évaluer le compost collectif d'Aran. (2023-2024) 2. Identifier les emplacements susceptibles d'accueillir un compost de quartier sur le domaine public. 3. Consulter la population pour identifier les besoins (par exemple via un sondage) 4. Développer un concept (entretien, vidange,...). Une réflexion sur la cohabitation entre le système de collecte en porte-à-porte et le compostage de quartier est à mener, notamment en terme de message pour la population et de gestion des coûts. 5. Faire une phase test dans un quartier. 6. Si la phase test est un succès, mettre en place des composts dans les autres quartiers et sensibiliser la population à la démarche. 7. Monitorer le succès des composts via un suivi de la qualité des déchets (attention au plastique). 		<p>Responsable (et partenaires internes) : R. Bech</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p> 2025 2026 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Participation active</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 6 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Echange d'expérience 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Réduction de 30% du poids des déchets verts ramassés ➤ Critères de réussite intermédiaire : Réduction de 10% du poids des déchets verts ramassés
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exemple : https://permacultureriviera.ch/le-premier-compost-collectif-de-vevey-place-robin/ - Information: les restes de cuisine (cuits, viande/poisson) ne pourront pas être autorisés dans ces composts car cela pourrait attirer des nuisibles. 		



Action n°10.1

Energie

FICHE CANTONALE

Objectif : Accompagner les citoyen.ne.s pour réduire leur consommation et décarboner leur production d'énergie (panneaux solaires, PAC, bois etc.)

Améliorer la vitesse de traitement des autorisations

Descriptif		En bref
<p>Une amélioration du processus de traitement des demandes d'autorisations pour la mise en place de panneaux solaires, de pompes à chaleur ou encore de chaudières au bois permettrait un gain de temps et une accélération de la transition énergétique. De plus, il s'agira de communiquer clairement sur les procédures à suivre pour réaliser un projet énergétique sur son bâtiment.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 3000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consulter en interne les personnes en charge du traitement des demandes d'autorisation et analyser le processus pour repérer des améliorations ou simplifications possibles. 2. Identifier les bonnes pratiques dans les communes vaudoises. 2. Former les personnes responsables (formation du canton) et s'assurer qu'ils connaissent les outils à disposition (guide) 4. Améliorer les processus internes 5. Communiquer sur les procédures à suivre auprès de la population 		Responsable (et partenaires internes) : T. Colombini + futur.e délégu.e énergie
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2022 2023 A planifier
		Participation de la population : Information
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 10 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Le temps de traitement des autorisations est diminué de 25% au moins d'ici 2026 ➤ Critères de réussite intermédiaire : Les processus ont été analysés et le personnel formé
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation du CEP : https://www.cep.swiss/#/desktop/trainings/catalog/assurer-conformite-et-efficacite-energetiques-des-batiments-prives Guides : <ul style="list-style-type: none"> - https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/formulaires-energie-pour-demandes-dautorisation-autres-formulaires-dannonce-faq/#c2022430 - https://guide-energie-batiment.ch/ 		



Action n°11.1

Energie

FICHE CANTONALE

Objectif : Réduire de 50% la consommation d'énergie (électricité et chaleur) des bâtiments communaux

Diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux

Descriptif		En bref
Le but est d'optimiser et de réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux par des mesures simples (changements d'habitudes, adaptation des appareils,...)		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 3000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre 1) Définir les indicateurs de consommation énergétique à suivre 2) Mettre en place un outil de suivi de la consommation énergétique 3) Identifier des actions à mettre en place 4) Mettre en place les actions prioritaires		Responsable (et partenaires internes) : E. Marendaz
		Nécessité d'un mandat externe ? Si besoin
		2024 A planifier
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 11 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Les bâtiments communaux consomment 15% d'énergie en moins.
Liens utiles Exemples d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - https://www.suisseenergie.ch/?pk_campaign=Adwords_FR_Brand&pk_kwd=%C3%A9conomies%20%C3%A9nergie&gclid=CjwKCAiA7IGcBhA8EiwAFfUDsQBYNjMtyWtWiP3nE923dY3JVAjSLxyc3_zU15SkO4ZCOWNn6U3yqhoCR2UQAvD_BwE - https://www.lancy.ch/actualites/ClonedeLesmesuresdelaVilledeLancyfaceaurisquedep%C3%A9nergie 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le diagnostic a été réalisé et les actions identifiées.



Action n°11.2

Energie

FICHE CANTONALE

Objectif : Réduire de 50% la consommation d'énergie (électricité et chaleur) des bâtiments communaux

Rénover énergétiquement les bâtiments administratifs communaux

Descriptif		En bref
<p>La Commune réalise le diagnostic de ses bâtiments communaux afin d'identifier les priorités et d'élaborer un plan d'action pour les isoler énergétiquement.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 3000 CHF par bâtiment pour le CECB+, à définir pour les travaux ➤ Soutien financier : Oui : 1500.- pour les CECB+, à définir pour l'isolation ➤ Type de financement : Budget pour l'étude et investissement pour les travaux
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser l'état des lieux des bâtiments (CECB+) 2) En fonction des résultats, déterminer les priorités et planifier les travaux et les budgets 3) Communiquer à la population la planification des travaux 		<p>Responsable (et partenaires internes) : E. Marendaz</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p> 2024 2025 2026</p> <p>A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 11 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : 30% des bâtiments administratifs sont rénovés énergétiquement ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le diagnostic a été réalisé et les priorités définies
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention CECB+ : https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/01-demander-une-subvention-pour-le-cecb-plus-audit-energetique/ - Subvention isolation : https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/03-demander-un-bonus-pour-renovation-globale-de-lenveloppe-du-batiment-en-complement-a-la-mesure/?tx_vdprestations_pi4%5Bcontroller%5D=Prestation&tx_vdprestations_pi4%5Baction%5D=show&cHash=fecc6d0f5313b044d27bc91dfa3c4acc 		



Action n°11.3

Energie

FICHE CANTONALE

Objectif : Réduire de 50% la consommation d'énergie (électricité et chaleur) des bâtiments communaux

Passer à une production de chaleur renouvelable pour les bâtiments communaux

Descriptif		En bref
<p>Le but est que les bâtiments administratifs communaux soient entièrement chauffés aux énergies renouvelables et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre associées.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : A estimer selon l'ampleur des travaux ➤ Soutien financier : Oui (programme bâtiment) ➤ Type de financement : Investissement
<p>Mise en œuvre En coordination avec la mesure d'isolation énergétique des bâtiments et sur la base des études CECB+, définir les priorités en matière de changement de système de chauffage</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : E. Marendaz</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p> 2024 2025 2026 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 11 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Les bâtiments communaux consomment 50% d'énergie en moins ➤ Critères de réussite intermédiaire : Les études ont été réalisées et les priorités identifiées.
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme Bâtiments : https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions-programme-batiments/#c1217678 		



Action n°12.1

Energie

Objectif : Réduire l'éclairage des rues

FICHE CANTONALE

Mettre en oeuvre le concept d'éclairage public

Descriptif		En bref
<p>Le concept d'éclairage public a été réalisé. Il comprend des actions qui permettent de réduire la consommation énergétique, comme un plan lumière, une stratégie d'extinction au coeur de la nuit et le renouvellement des lampadaires. Le Conseil communal a validé le crédit de mise en oeuvre du plan d'éclairage public le 9 décembre 2022 et il s'agit maintenant de le réaliser.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 1'500'000 CHF pour la mise en oeuvre du concept ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Investissement
<p>Mise en oeuvre</p> <p>Mettre en oeuvre le concept d'éclairage public :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renouvellement du parc d'éclairage (passage sous compteur, remplacement des sources lumineuses, télégestion, contrôle mécanique) (voir préavis 19/2022) -Extinction nocturne sur toute la commune (sauf les passages piétons) 		<p>Responsable (et partenaires internes) : JC. Schwaab</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p> 2023 2024 2025 </p> <p>En cours, crédit d'étude validé</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 12 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Avoir mis en oeuvre le concept d'éclairage public ➤ Critères de réussite intermédiaire : Avoir défini le concept d'éclairage public
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide fédérale : https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/info-specialistes/emissions-lumineuses--pollution-lumineuse-.html - Fiches d'information cantonale : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/fichiers_pdf/Bo%C3%AEte_%C3%A0_outils_pour_les_communes/Fiche_D10_Eclairage_public_et_pollution_lumineuse.pdf - Préavis 19/2022 : https://b-el.ch/documents/837/Pr%C3%A9avis_19-2022_eclairage_public-FINAL_ns.pdf 		



Action n°14.1

Energie

FICHE CANTONALE

Objectif : Raccorder 50 bâtiments du territoire communal aux réseaux de chauffage à distant existant et à venir

Démarcher des propriétaires pour qu'ils/elles se raccordent au chauffage à distance existants et futurs

Descriptif		En bref
Le développement du chauffage à distance permet de limiter le nombre de bâtiments qui se chauffent aux énergies fossiles. De nombreux bâtiments peuvent s'y raccorder, et une communication aux propriétaires concerné-e-s pour les inciter à se raccorder est pertinente.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 5000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les bâtiments propices à pouvoir rejoindre le CAD. Pour le réseau en construction basé sur l'eau du lac, les bâtiments neufs et rénovés doivent être privilégiés car plus adaptés au niveau de température du réseau. 2. Produire du contenu de communication sur le raccordement au CAD 3. Faire la promotion auprès des citoyens, en particulier auprès des propriétaires concernés 		Responsable (et partenaires internes) : E. Marendaz + JY. Cavin
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024 2025 2026 En cours
		Participation de la population : Participation active
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 14 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Avoir 50 nouveaux bâtiments reliés au CAD ➤ Critères de réussite intermédiaire : Les bâtiments qui peuvent être raccordés au CAD sont identifiés et la stratégie de communication est prête à être exécutée.
Liens utiles <ul style="list-style-type: none"> - Subvention pour le raccordement des bâtiments : https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/11-demander-une-subvention-pour-un-raccordement-a-un-reseau-de-chauffage/ 		



Action n°15.1

Energie

FICHE CANTONALE

Objectif : Accompagner les citoyen.ne.s pour réduire leur consommation et décarboner leur production d'énergie (panneaux solaires, PAC, bois etc.)

Faciliter la pose de panneaux solaires dans les zones classées de la Commune

Descriptif		En bref
<p>Le but est de développer un guide opérationnel qui décrit les règles à suivre pour installer des panneaux solaires dans les zones protégées patrimoniallement du territoire (ISOS A). La demande de crédit d'étude a été acceptée par le Conseil communal en date du 10 octobre 2022.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 56000 ➤ Soutien financier : Oui, 34 000 CHF de subvention cantonale ➤ Type de financement : Investissement
<p>Mise en œuvre</p> <p>(fait) 1. Réaliser l'état des lieux et le cahier des charges</p> <p>(fait) 2. Mettre en place un appel d'offres sur invitation à des bureaux d'architectes</p> <p>(fait) 3. Faire valider le crédit d'étude au conseil communal</p> <p>4. Développer le guide</p> <p>5. Publier le guide et communiquer dessus</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : JY. Cavin</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p> 2023 </p> <p>En cours</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 15 ➤ Fiche communale en lien : 4.2 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Avoir réalisé et publié le guide ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le contenu du guide est défini.
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préavis : https://www.b-e-l.ch/documents/784/Preavis_13-2022_Guide-PV-ISOS-DEF_nsannexe.pdf - Pour le potentiel solaire de la commune, voir la planification énergétique territoriale réalisée : https://www.b-e-l.ch/documents/886/201909_Rapport_09.10.2020.pdf - La Commune de Moudon a réalisé un tel guide qui peut servir d'exemple 		



Action n°15.2

Energie

FICHE CANTONALE

Objectif : Accompagner les citoyen.ne.s pour réduire leur consommation et décarboner leur production d'énergie (panneaux solaires, PAC, bois etc.)

Organiser des appels d'offres groupés de panneaux solaires (thermiques et/ou photovoltaïques) pour les habitant.e.s

Descriptif		En bref
<p>Les appels d'offre groupés permettent aux communes d'offrir à leurs citoyen.ne.s un accompagnement sur mesure. Cet accompagnement facilite le travail des entreprises, rassure les propriétaires et permet de garantir des réalisations de qualité. La Commune coordonne l'organisation de l'appel d'offre grâce à l'aide d'un mandataire. Étant donné les contraintes spécifiques aux zones classées, cette action est un pas dans la direction des propriétaires.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 10000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Finaliser le Guide des installations solaires dans les périmètres isos-A (en cours, prévu pour printemps 2023) 2. Présenter le guide + sonder l'intérêt de la population pour un appel d'offre groupé sur la base des critères du Guide. 3. Demander 2-3 offres à des installateurs pour accompagner la Commune dans la démarche. Préciser qu'il s'agit de favoriser la couverture complète des toitures, plutôt qu'une couverture partielle. 4. Définir avec le bureau la temporalité du projet 5. Planifier et réaliser la communication auprès de la population (via une séance d'information par exemple) 6. Mettre en oeuvre 7. Communiquer les résultats (nombre de participants, m2 de panneaux, etc..) 		<p>Responsable (et partenaires internes) : T. Colombini</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p> 2024 2025 2026 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 15 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : 2 appels d'offre groupé ont été organisé d'ici 2026 ➤ Critères de réussite intermédiaire : Un appel d'offre a été organisé ➤ 50 foyers installent des panneaux solaires chez eux suite à l'appel d'offre groupé
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exemple d'Epalinges : https://www.energiestadt.ch/fr/bons-exemples/appel-doffres-groupe-pour-lrinstallation-de-panneaux-solaires-photovoltaïques-1128.html - Pour le potentiel solaire de la commune, voir la planification énergétique territoriale réalisée : https://www.b-e-l.ch/documents/886/201909_Rapport_09.10.2020.pdf - Mont-sur-Lausanne : https://www.lemontsurlausanne.ch/vivre-au-mont/actualites/details-des-actualites/panneaux-solaires-appel-doffres-groupe 		



Action n°15.3

Energie

FICHE CANTONALE

Objectif : L'administration communale produit 60% de l'énergie (électricité) qu'elle consomme

Doter les bâtiments communaux de panneaux solaires

Descriptif		En bref
<p>La Commune installe des panneaux solaires sur tous les bâtiments communaux éligibles.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : A estimer selon l'ampleur des travaux ➤ Soutien financier : Subvention fédérale pour l'étude ➤ Type de financement : Budget pour l'étude et investissement pour les installations
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suite aux CECB+, contacter 2-3 prestataires externes pour réaliser une étude du potentiel d'installation de solaire PV sur les bâtiments communaux et obtenir des devis 2. Faire gratuitement comparer les devis sur le site Suisse Energie 3. Se renseigner sur les aides possibles (Confédération) 4. Identifier les priorités et établir un calendrier 5. Valider le devis en Municipalité et lancer les travaux 6. Installer les panneaux solaires PV 		<p>Responsable (et partenaires internes) : E. Marendaz</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p> 2023 2024 2025 2026</p> <p>A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 15 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Avoir installé 30% du potentiel solaire des bâtiments communaux ➤ Critères de réussite intermédiaire : Avoir défini le plan d'action et les priorités
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Confédération participe au financement des études de faisabilité ou de planification : https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-88308.html - https://www.local-energy.swiss/fr/dam/jcr:70abf966-a07c-4ce1-8651-609f5a5fca78/2022-23_Fiche_information_Etudes_faisabilite_PVCommunes.pdf - Subvention cantonale : https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/21-demander-une-subvention-pour-les-etudes-de-faisabilite-installation-de-production-denergies-re/ 		



Action n°15.4

Energie

FICHE CANTONALE

Objectif : Réduire de 50% la consommation d'énergie des bâtiments communaux

Rendre autonome en énergie le réseau d'eau

Descriptif		En bref
<p>Le but est de rendre le réseau d'eau entièrement autonome en électricité grâce à l'installation de panneaux solaires reliés directement aux installations de pompage.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 15000 CHF pour l'étude ➤ A définir pour les installations ➤ Soutien financier : Oui (fonds communal) ➤ Type de financement : Budget pour l'étude et investissement pour les installations
<p>Mise en œuvre</p> <p>1. Mener une étude à l'aide d'un bureau spécialisé pour identifier les potentiels d'installation solaire sur les installations et parcelles liées au réseau d'eau, ainsi que d'économies d'énergie</p> <p>1.2 Inclure dans l'étude, l'analyse de la pertinence de la création d'un réseau électrique propre au réseau d'eau ou raccordé au réseau</p> <p>2. Installer les panneaux solaires</p>		Responsable (et partenaires internes) : JC. Schwaab
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024 2025 2026 A planifier
		Participation de la population : Non pertinente
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 15 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Le potentiel d'économie et de production identifiés par l'étude ont été réalisés ➤ Critères de réussite intermédiaire : L'étude a été réalisée.



Action n°16.1

Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Inciter à l'utilisation de la mobilité douce et des transports publics auprès des citoyen.ne.s

Offrir une subvention pour les abonnements de transports publics

Descriptif		En bref
Les transports publics ne sont pas à la portée de tous et toutes et subventionner certains abonnements de transport permettrait de promouvoir et faciliter l'accès à la population.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : Payé par le fonds ➤ Soutien financier : Possible, à creuser ➤ Type de financement : Fonds
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir l'ampleur, les conditions et le type de subventions. 2. Inclure la subvention dans le fonds énergie et développement durable 3. Mettre en place un système de traitement des demandes et d'octroi des subventions 3. Publier et promouvoir les subventions. Faire un suivi. 		Responsable (et partenaires internes) : JC. Schwaab (projet) et JY. Cavin (gestion du fonds)
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2023 2024 En cours
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 2 ➤ Fiche communale en lien : 2.1 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : L'entièreté du budget alloué à cette subvention est utilisé chaque année. ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le critère de la subvention est défini
Liens utiles <ul style="list-style-type: none"> - Directive de Vevey : https://www.vevey.ch/sites/default/files/2022-01/FEDD_Directives.pdf - Directive de La Tour-de-Peilz : https://www.la-tour-de-peilz.ch/tools/pdf-viewer/web/viewer-dde.php?file=/doc_uploads/images/developpement-durable/reglements/Directive-Fonds-energie-et-developpement-durable-FEDD.pdf - Annexe à la directive de Morges : https://www.morges.ch/media/document/1/annexe-a-la-directive-du-fonds-d-encouragement-2021-1.pdf 		



Action n°16.2

Mobilité

Objectif : Augmenter l'offre des transports publics

FICHE CANTONALE

Développer un système de bus à la demande

Descriptif		En bref
<p>Certaines zones du territoire n'ont pas une densité de population suffisante pour la mise en place d'une ligne de transport fixe. Le système de bus à demande permet d'assurer une offre de transport public aux zones peu peuplées.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : A définir suivant le concept choisi ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier le besoin 2. Entamer les discussions avec des compagnies de transports 3. Faire une phase test 4. Evaluer la rentabilité du système et la satisfaction de la population <p>Exemples : mobichablais, TPG flex</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : JC. Schwaab</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p> 2024 2025 2026</p> <p>En cours</p>
		<p>Participation de la population : Participation active et Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 16 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Le système bus sur demande est opérationnel et la part modale des transports publics a augmenté de 10%
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobichablais : https://tpc.ch/mobichablais/concept-a-la-demande/ - TPG Flex : https://www.tpg.ch/fr/voyager/plus-de-lignes/tpgflex 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le concept est prêt à être mis en place



Action n°16.3

Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Inciter à l'utilisation de la mobilité douce et des transports publics auprès des citoyen.ne.s

Diminuer le nombre de places de stationnement pour les voitures dans les bourgs

Descriptif		En bref
En diminuant le nombre de places de stationnement dans les bourgs, les automobilistes sont incité·e·s à changer leurs habitudes et à s'orienter vers les solutions plus durables comme les transports publics ou la marche, diminuant ainsi leur impact carbone.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 8000.- pour l'étude et à définir pour les travaux ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les modifications possibles (en cours dans le cadre du plan de mobilité). 2. Éventuellement, former un groupe de travail temporaire, composé de représentant·e·s de la politique et de l'administration, ainsi que d'autres acteurs concernés ou parties prenantes. 3. Une fois le plan d'action défini (quelles places, combien, quand, à quel rythme, par quoi elles sont remplacées), faire une communication transparente et ciblée pour favoriser l'acceptation. Selon les circonstances, la participation active de la population au processus est souhaitable. 4. Si la mesure a un impact économique, elle doit être approuvée par la municipalité. <p>Prévu : suppression de zones de stationnement au centre de Cully : Ligne Directrice (gare de Cully-bord du lac, 2023) Aran-Grandvaux-Riex-Epesses : pistes suite au rapport Broggin</p>		Responsable (et partenaires internes) : JP. Demierre (1) + JC. Schwaab (2)
		Nécessité d'un mandat externe ? Conseillé
		2023 2024 2025 En cours
		Participation de la population : Information et participation active
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 16 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Le concept a été mis en œuvre. Le nombre de places de stationnement dans les bourgs a diminué de 30% ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le concept a été rédigé et approuvé.
Liens utiles <ul style="list-style-type: none"> - Gestion du stationnement dans les communes – Boîte à outils : https://www.local-energy.swiss/fr/dam/jcr:e1d13f2f-0f44-49af-a5c2-af592d4403f8/1_guide_pour_introduction_f.pdf - Plan de mobilité : https://www.vd.ch/themes/mobilite/plan-de-mobilite-dentreprise 		



Action n°16.4

Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Augmenter le nombre de chemins piétons et de pistes cyclables de qualité

Développer les infrastructures pour les cycles

Descriptif		En bref
<p>Plus les infrastructures dédiées aux cyclistes sont complètes et pratiques, plus l'utilisation du vélo devient attractive pour la population. Le but sera d'installer des infrastructures comme des places de stationnement vélo, des arceaux, des abris couverts, ...</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : A définir suivant les aménagements ➤ Soutien financier : Oui suivant les mesures, jusqu'à 50% (stratégie vélo cantonale) ➤ Type de financement : Investissement
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les besoins, consulter la population si besoin 2. Développer les actions à mettre en place (si besoin mandater un bureau pour réaliser une étude) (utiliser les places de stationnement voiture si besoin) 3. Prioriser les actions proposées 4. Les mettre en œuvre 		<p>Responsable (et partenaires internes) : JC. Schwaab et E. Marendaz (pour la gare)</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Conseillé</p>
		<p> 2024 2025 2026</p> <p>En cours</p>
		<p>Participation de la population : Participation active et/ou Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 16 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Des nouveaux aménagements pour améliorer la mobilité ont été mis en place ➤ Critères de réussite intermédiaire : Les aménagements à mettre en place ont été identifiés.
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de mobilité : https://www.vd.ch/themes/mobilite/plan-de-mobilite-dentreprise 		



Action n°16.5

Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Augmenter le nombre de chemins piétons et de pistes cyclables de qualité

Améliorer la sécurité des cyclistes sur le territoire communal

Descriptif		En bref
<p>Plus le réseau de pistes cyclables est développé, plus il est attractif pour la population. Cela rend les déplacements en vélo plus fluides, continus et sécurisés. La commune souhaite développer davantage son réseau, tout en prenant en compte les contraintes spécifiques au territoire.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : A définir suivant les aménagements ➤ Soutien financier : Oui suivant les mesures, jusqu'à 50% (stratégie vélo cantonale) ➤ Type de financement : Investissement
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mandater un bureau pour faire une étude de mobilité (en cours, 1er rapport d'ici fin 2022, rapport final en 2023). 2. Évaluer la nécessité d'un mandat complémentaire sur les réseaux cyclables. Éventuellement, consulter la population pour estimer les besoins. 3. Prioriser les projets d'aménagement cyclables. 4. Mettre en œuvre les mesures en coordination avec SuisseMobile. 5. Communiquer et promouvoir les nouvelles pistes cyclables. 		<p>Responsable (et partenaires internes) : JC. Schwaab (infrastructures) et JP. Demierre (circulation)</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Oui</p>
		<p> 2026 En cours</p>
		<p>Participation de la population : Information et participation active</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 16 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Les projets de sécurisation cyclables sont utilisables. ➤ Critères de réussite intermédiaire : Les projets de sécurisation pour les cyclistes cyclables sont identifiés et un premier crédit d'investissement approuvé par le conseil communal.
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de mobilité : https://www.vd.ch/themes/mobilite/plan-de-mobilite-dentreprise 		



Action n°16.6

Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Augmenter le nombre de chemins piétons et de pistes cyclables de qualité

Créer des trottoirs, chemins piétons et autres zones aménagées où les piétons peuvent se déplacer en sécurité

Descriptif		En bref
Offrir des chemins piétonniers sûrs est un gage de qualité de vie et de sécurité, en particulier pour les enfants. La pratique de la marche contribue à une meilleure santé de la population ainsi qu'à la réduction de nuisance sur le territoire.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : A définir suivant les mesures ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Investissement
Mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins d'amélioration du réseau du territoire avec un prestataire externe, éventuellement consulter la population. - Contacter le Voyer ou la DGMR – Planification pour bénéficier de conseils et d'appui dans votre démarche. Un mandat auprès d'un.e spécialiste en urbanisme, paysage et mobilité peut aussi être nécessaire en fonction de l'ampleur du projet. - Prioriser les besoins d'amélioration en fonction de l'urgence et des contraintes de chaque intervention. - Selon le besoin identifié, demander un crédit d'étude et/ou un crédit d'ouvrage pour réaliser les aménagements prioritaires 		Responsable (et partenaires internes) : JC. Schwaab
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024 2025 En cours
		Participation de la population : Participation active
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 16 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Les tronçons identifiés comme des chemins prioritaires pour des piétons ont été sécurisés ➤ Critères de réussite intermédiaire : Une étude des besoins a été menée
Liens utiles <ul style="list-style-type: none"> - Plan de mobilité : https://www.vd.ch/themes/mobilite/plan-de-mobilite-dentreprise 		



Action n°16.7

Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Mettre en place un plan de mobilité pour l'administration communale

Mettre en place un plan de mobilité de l'administration

Descriptif		En bref
L'administration communale a un devoir d'exemplarité en termes de mobilité. En mettant un plan de mobilité en place, la Commune diminue son impact environnemental et améliore la qualité de vie de ses employé·e·s.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 20000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1. Mandater un bureau pour développer le plan 2. Réaliser le diagnostic de la mobilité de l'administration communale 3. Développer les actions, en impliquant l'administration communale 4. Mettre en place le plan d'action 5. Monitorer les résultats et, éventuellement, communiquer sur ces efforts auprès de la population 		Responsable (et partenaires internes) : JP. Haenni
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2024 2025 A planifier
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 5 ➤ Fiche communale en lien : 16.8, 16.9 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Le plan de mobilité est validé et l'entièreté de l'administration est engagé dans le plan de mobilité ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le plan de mobilité est validé par l'exécutif.
Liens utiles <ul style="list-style-type: none"> - Plan de mobilité : https://www.vd.ch/themes/mobilite/plan-de-mobilite-dentreprise/communes-et-regions/ 		



Action n°16.8

Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Mettre en place un plan de mobilité pour l'administration communale

Financer des abonnements transports publics pour les employés communaux

Descriptif		En bref
<p>Le financement des abonnements de transport public pour les employé·e·s communaux·ales est une incitation directe et concrète pour ces derniers de délaissier leur moyen de locomotion individuel pour utiliser les transports publics à la place. La mesure doit être accompagnée d'un événement participatif permettant de parler des freins et d'aider le changement d'habitude.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : A définir ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les besoins et les possibilités de report 2. Monter et proposer le budget. Regarder avec les TL pour voir s'il y a une possibilité de faire un abonnement pour les transports spécifiques aux employé·e·s communaux. 3. Octroyer les abonnements des transports publics aux employé·e·s. 4. Organiser un événement pour marquer la nouvelle mesure. 5. Faire un suivi de son efficacité. 		<p>Responsable (et partenaires internes) : JP. Haenni</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p> 2024 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 5 ➤ Fiche communale en lien : 16.7 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Les employé·e·s utilisent les transports publics pour leurs déplacements professionnels ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le budget est prêt et soumis.
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de mobilité : https://www.vd.ch/themes/mobilite/plan-de-mobilite-dentreprise 		



Action n°16.9

Mobilité

FICHE CANTONALE

Objectif : Mettre en place un plan de mobilité pour l'administration communale

Electrifier le parc de véhicules communal et poser des panneaux photovoltaïques pour les charger

Descriptif		En bref
<p>Les véhicules de la Commune sont progressivement électrifiés lorsqu'ils sont remplacés. Les aménagements nécessaires en termes de points de recharge sont réalisés en parallèle afin de produire l'électricité localement et gagner en autonomie.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : A définir suivant les véhicules à acquérir et les bornes de recharge à installer ➤ Soutien financier : Oui, pour les bornes électriques ➤ Type de financement : Investissement
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un état des lieux du parc de véhicules et des besoins de renouvellement 2. Planifier les prochains achats en rédigeant une politique d'achat claire. 3. Planifier l'installation des bornes de recharge. 		<p>Responsable (et partenaires internes) : JP. Haenni</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p> 2023 2024 2025 2026</p> <p>A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Non pertinente</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 5 ➤ Fiche communale en lien : 5.1, 16.7, 16.8 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : A terme, la Commune ne possède plus de véhicules thermiques. ➤ Critères de réussite intermédiaire : La politique d'achat et le remplacement du premier véhicule sont effectués.
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de mobilité : https://www.vd.ch/themes/mobilite/plan-de-mobilite-dentreprise 		



Action n°17.1

Biodiversité

FICHE CANTONALE

Objectif : Favoriser la biodiversité sur les parcelles privées

Favoriser la pose d'hôtels à insectes, de haies vives et de nichoirs via une participation de la population et des écoles

Descriptif		En bref
<p>La Commune communique autour des aménagements en faveur de la biodiversité chez les privés et sur les terrains communaux, ainsi que sur les subventions existantes.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 1000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Définir le cadre de la subvention en lien avec le fond de durabilité ou de la part du canton 2. Définir le moyen de communication (ateliers, événement, support papier, journal communal, etc) 3. Rédiger le contenu 4. Communiquer à la population après validation par la Municipalité. <p>En parallèle, prendre contact avec le maître des travaux manuels pour coordonner la construction avec l'école. Organiser des journées de pose avec les élèves.</p> <p>Renouveler chaque année si les résultats sont concluants.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : P. Favey</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Eventuellement</p>
		<p> 2023 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Participation active</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 17 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Un minimum de 3 aménagements pour la biodiversité ont été installés sur le territoire
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exemple de la charte des jardins : https://www.energie-environnement.ch/fichiers/charte_des_jardins/charte_des_jardins.pdf - https://www.regionmorges.ch/dossier-thematique/charte-des-jardins/ 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critères de réussite intermédiaire : La démarche a été validée



Action n°17.2

Biodiversité

FICHE CANTONALE

Objectif : La Commune favorise au maximum la biodiversité et la végétalisation (espèces indigènes et résistantes) dans son périmètre d'action - parcelles communales, routes communales etc

Etablir et mettre en oeuvre un plan d'entretien différencié des espaces verts

Descriptif		En bref
<p>Un plan d'entretien différencié permet de planifier la gestion des espaces verts afin de favoriser la biodiversité. Le but est d'adapter la gestion et l'entretien des surfaces en fonction de leur type, de leur usage et des critères écologiques et paysagers.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : CHF 30'000 (à adapter selon la nécessité d'un mandat) ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <p>1. Evaluer la nécessité d'un mandat externe pour réaliser une étude ayant pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le diagnostic/inventaire. Suite au recensement, ajouter une couche des espaces sur le SIT. - Définir des objectifs et identifier les bonnes pratiques (par exemple sur la base de la charte Pro Natura) - Développer un plan d'actions <p>2. Former les employé.e.s (en lien avec l'action n°9)</p> <p>Actions possibles déjà identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planter des plantes d'ornement qui s'arrosent peu - Planter des espèces indigènes et résistantes 		<p>Responsable (et partenaires internes) : P. Favéy et JR Gaillard</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? A déterminer</p>
		<p> 2024 </p> <p>A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 17 ➤ Fiche communale en lien : 17.3, 17.4 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Le plan d'action est rédigé et communiqué aux personnes concernées. ➤ Critères de réussite intermédiaire : Avoir effectué l'inventaire des espaces et la recherche des bonnes pratiques
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guide cantonal : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/fichiers_pdf/Bo%C3%AEte_%C3%A0_outils_pour_les_communes/Fiche_K7_Gestion_differeenciee_au_Golf_Club_Imperial.pdf - Exemples de Gland : https://www.gland.ch/fileadmin/documents/images/espaces_verts/plaquette_plan_de_gestion_differeenciee_site.pdf - Lausanne : https://www.lausanne.ch/officiel/administration/logement-environnement-et-architecture/parcs-et-domaines/publications/guide-entretien-differenciee.html - Région Morges : https://www.regionmorges.ch/dossier-thematique/entretien-differenciee/ 		



Action n°17.3

Biodiversité

FICHE CANTONALE

Objectif : La Commune favorise au maximum la biodiversité et la végétalisation (espèces indigènes et résistantes) dans son périmètre d'action - parcelles communales, routes communales etc

Réaliser un guide du non-bâti

Descriptif		En bref
<p>La Commune rédige un guide complet sur l'entretien des bords de routes, des terrains et des jardins à destination de ses employés. Le guide doit être axé sur l'amélioration de la biodiversité et la rétention de l'eau.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 8000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sur la base du plan d'entretien différencié (action n°7) et la charte des talus de la DGMR, rédiger le guide 2. Évaluer la nécessité d'un mandat externe (agence de communication et/ou les bonnes pratiques) et faire un budget. 3. Former des employé.e.s à l'usage pratique du guide et développer un pôle de compétence qui peut renseigner la population. 4. Sensibiliser la population en mettant le guide à disposition. <p>Eventuellement créer un pool urbanisme, paysage, biodiversité au sein de l'administration qui établit et référence les bonnes pratiques.</p>		Responsable (et partenaires internes) : P. Favey + JY. Cavin
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2025 2026 A planifier
		Participation de la population : Non pertinente
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 17 ➤ Fiche communale en lien : 17.2, 17.4 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : A travers des entretiens avec les employé.e.s, évaluer l'utilisation effective du guide, les changements d'habitudes qu'il aura pu apporter et le critère de satisfaction des employé.e.s
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région Morges est en cours de réalisation d'un guide similaire - https://www.hesge.ch/hepia/sites/default/files//actualite/documents/guide-amenag-ext-fiches-pdf-fr.pdf - https://www.vs.ch/documents/408590/415579/2302_04+Guide+pratique+biodiversit%C3%A9/330091f5-20ca-4256-b6b2-8e1aa60221b3 - https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/travaux-publics-amenagement-du-territoire-mobilite/une-charte-des-talus-de-routes-pour-preserver-la-biodiversite/ - https://www.local-energy.swiss/fr/dam/jcr:6860f2cd-d4f2-4486-b0a7-39e079df5023/ESfG_Planungshilfe_FR_web_20190124.pdf - https://www.achats-responsables.ch/leguide/parse/produits_prestations/25/2 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le guide a été développé



Action n°17.4

Biodiversité

FICHE CANTONALE

Objectif : La Commune favorise au maximum la biodiversité et la végétalisation (espèces indigènes et résistantes) dans son périmètre d'action - parcelles communales, routes communales etc

Former les employé.e.s de voirie aux bonnes pratiques écologiques

Descriptif		En bref
<p>La promotion de la biodiversité sur le territoire communal passe tout d'abord par la formation de celles et ceux qui en prennent soin. Le personnel de la voirie est invité à suivre des cours sur les bonnes pratiques favorisant la biodiversité telle que la réduction des besoins en arrosage.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : Cours sanu : max. 500 CHF/formation/personne ➤ Cours CEP : 0 CHF ➤ Soutien financier : Oui ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre Sur la base du guide du non-bâti et du plan d'entretien différencié :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les besoins en formations du personnel sont identifiées 2. La formation est planifiée 3. La mise en oeuvre des techniques apprises est monitorée. 		Responsable (et partenaires internes) : JR Gaillard
		Nécessité d'un mandat externe ? Non
		2023 A planifier
		Participation de la population : Non pertinente
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 17 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Tous.tes les employé.e.s communaux ont suivi la formation ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le premier cours a été suivi
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation du CEP : https://www.cep.swiss/#/home/formations-communes-vaudoises - Formation du SANU : https://www.sanu.ch/fr/ 		



Action n°17.5

FICHE CANTONALE

Dangers naturels

Objectif : Gestion, prévention et sécurisation contre les dangers cartographiés sur le territoire communal (ruissellement et glissement de terrain)

Adapter le règlement des construction pour obliger la plantation d'arbres pour toutes les nouvelles constructions

Descriptif		En bref
<p>La révision du PACom et de son règlement permet d'ancrer durablement la gestion des dangers sur le territoire communal. Un article pourra permettre d'assurer un certain ratio d'arbres sur une parcelle afin de garantir une certaine couverture arborée et accroître la perméabilité des sols. D'autres articles permettront d'exiger la perméabilité des sols lorsque possible et d'assurer des surfaces en pleine terre.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : CHF 0 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <p>Définir le type d'article de règlement : aller voir ce qui se fait dans d'autres communes, les limites légales avec le Canton, etc...</p> <p>En cours :</p> <p>Dépôt pour examen préalable début 2023 (règlement + plan affectation)</p> <p>Enquête publique en 2024</p> <p>Mise en vigueur fin 2024</p>		Responsable (et partenaires internes) : T. Colombini
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2024 2025 En cours
		Participation de la population : Information
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 17 ➤ Fiche communale en lien : 22.1, 22.2 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Le règlement est valable et inclus un critère d'arborisation et de surfaces en pleine terre ➤ Critères de réussite intermédiaire : Dépôt pour examen préalable



Action n°17.6

Dangers naturels

FICHE CANTONALE

Objectif : Gestion, prévention et sécurisation contre les dangers cartographiés sur le territoire communal (ruissellement et glissement de terrain)

Augmenter la couverture boisée de la commune grâce à l'élaboration d'un plan canopée

Descriptif		En bref
Les arbres permettent de minimiser les risques de ruissellement grâce à une meilleure perméabilité des sols. Le plan canopée permet d'identifier où et quel type d'arbres planter dans l'espace urbain.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 30000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget ou investissement ?
Mise en œuvre Demander une offre à 2-3 bureaux spécialisés Mandater un bureau pour établir un plan canopée Mettre en oeuvre les mesures du plan canopée Planter minimum 10 arbres		Responsable (et partenaires internes) : JY. Cavin
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2024 A planifier
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 17 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Les mesures du plan canopée ont été mises en oeuvre ➤ Planter minimum 10 arbres ➤ Critères de réussite intermédiaire : Des offres ont été demandées
Liens utiles <ul style="list-style-type: none"> - Exemples d'autres communes : https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=59580 - https://www.nature-en-ville.com/sinspirer/le-plan-canopee-protger-et-developper-la-foret-urbaine - https://www.strasbourg.eu/plan-canopee - Boîte à outil du Canton : https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes/#c2053090 - Cartes utiles : https://partage.vd.ch/userportal/?v=4.4.4#/shared/public/5mQ5XslkOUb0ZDIW/9ce3b1af-9ea0-49f1-8777-3ed5f55c20e6/BOURG-EN-LAVAUX 		



Action n°19.1

Eau

FICHE CANTONALE

Objectif : Inciter à l'économie des ressources en eau

Réduire la consommation d'eau potable pour l'arrosage communal

Descriptif		En bref
<p>La quantité d'arrosage communal peut être réduite grâce à une optimisation des installations, une adaptation des quantités et une réduction des surfaces à arroser ce qui permet de faire face aux risques de sécheresse.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : CHF 5000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser l'inventaire de l'arrosage sur la commune 2. Identifier les possibilités de réduction (quantité, surfaces à arroser, type d'arrosage, type de culture, fontaines en circuit fermé) 3. Prioriser les actions et mandater des bureaux pour avoir des conseils, notamment sur les espèces de plantes. Chercher un soutien externe : personne spécialisée dans les fleurs pour identifier les décorations florales qui demandent pas/moins d'eau. 4. Les mettre en œuvre et former le personnel 		<p>Responsable (et partenaires internes) : P. Favey</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Si besoin</p>
		<p> 2023 2024 2025 </p> <p>A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 19 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Les actions de réduction sont mises en œuvre et le personnel en charge est formé
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche pratique "Optimisation de l'arrosage des espaces verts" http://www.gesper.eu/media/ressources/publications/6fiches_c.pdf 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le diagnostic a été réalisé et la stratégie identifiée



Action n°19.2

Eau

FICHE CANTONALE

Objectif : Soutenir la récupération individuelle des eaux de pluie

Intégrer dans le règlement des constructions ou d'évacuation des eaux l'obligation de récupérer l'eau de pluie

Descriptif		En bref
<p>La récupération de l'eau de pluie permet efficacement de diminuer la consommation d'eau liée à l'arrosage des jardins. La rendre obligatoire en l'insérant dans la police des constructions permet de s'assurer l'installation de cette habitude chez les personnes concernées.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 0 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rédiger une proposition de modification du règlement de police des constructions pour inciter la population à récupérer l'eau de pluie. Soumettre la proposition au conseil. 2. Intégrer cette mesure dans les subventions. (Modification du PACom en cours) 3. Quand la modification est acceptée, communiquer à la population sur ce qui est possible et adaptable pour chaque maison et sur le nouveau règlement. 		<p>Responsable (et partenaires internes) : JP. Haenni + JY. Cavin</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ?</p>
		<p> 2024 </p> <p>A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 19 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Le règlement a été modifié et la modification communiquée à la population ➤ Critères de réussite intermédiaire : La proposition de règlement a été rédigée et soumise.
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exemple Lausanne subvention : https://www.lausanne.ch/prestations/eau/subvention-eaux-pluviales.html 		



Action n°21.1

Santé

FICHE CANTONALE

Objectif : Informer et protéger la population contre les effets des canicules et des îlots de chaleur

Mettre en oeuvre un plan de lutte contre les îlots de chaleur

Descriptif		En bref
<p>Les canicules sont l'une des conséquences du réchauffement climatique avec des effets directs sur la santé. Il est, entre autres, du rôle des communes de protéger sa population, notamment en luttant contre les îlots de chaleur.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 5000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget
<p>En cours La commune sensibilise sa population aux épisodes de fortes chaleurs. Les personnes vulnérables peuvent s'inscrire sur une liste et être contactées quotidiennement pendant les épisodes caniculaires.</p> <p>Mise en oeuvre Identifier les actions potentielles à mettre en place : - Aménagement territorial : planter des arbres, développer les zones à courant, développer des points d'eau y.c. renaturer les ruisseaux, ... - Aide en cas de canicule : désigner une personne ressource, compléter la liste des personnes "à risque", établir une communication, ... Valider les actions et mettre en place</p>		Responsable (et partenaires internes) : B. Jaquet
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui, uniquement pour le choix des essences
		2023 2024 2025 Partiellement en cours
		Participation de la population : Information
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 21 ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Toutes les mesures prévues ont été mise en place. ➤ Planter 5 arbres dans des zones minérales identifiées comme îlot de chaleur (fosse de plantation min. 15m3) ➤ Critères de réussite intermédiaire : Le plan de mesures a été défini et adopté.
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boite à outils pour les communes : https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes/ 		



Action n°22.1

Biodiversité

Objectif : Désimpermeabiliser les sols urbains

FICHE CANTONALE

Réduire l'imperméabilisation de l'espace urbains par des actions ciblées sur les terrains communaux

Descriptif		En bref
Augmenter la perméabilité des sols urbains permet d'améliorer la rétention de l'eau, de rafraichir la température et d'augmenter la biodiversité dans l'espace urbain		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : CHF 20'000 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : Budget pour l'étude
Mise en œuvre <ol style="list-style-type: none"> 1. Inventorier les surfaces perméables et imperméables 2. Etablir un plan d'action sur les surfaces du domaine publics et des propriétés privées communales 3. Prioriser les interventions suivant les zones les plus chaudes 4. Le mettre en oeuvre <p>Se référer à M. Colombini : En cours de révision du règlement et du plan d'affectation dans le cadre duquel il sera obligatoire de perméabiliser les nouvelles infrastructure et où un indice de verdure sera formalisé. Applicable dans le cadre des demandes de permis.</p>		Responsable (et partenaires internes) : M. Favey + T. Colombini
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2024 A planifier
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 22 ➤ Fiche communale en lien : 22.2 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Avoir mis en oeuvre le plan d'action ➤ Critères de réussite intermédiaire : Avoir développé le plan d'action
Liens utiles <ul style="list-style-type: none"> - Cartes utiles : https://partage.vd.ch/userportal/?v=4.4.4#/shared/public/5mQ5XslkOUb0ZDIW/9ce3b1af-9ea0-49f1-8777-3ed5f55c20e6/BOURG-EN-LAVAUX - Exemple du Jura : https://www.jura.ch/fr/Autorites/Zero-pesticides/Action-14-Permeabilisation-des-sols/Guide-Jardins-vivants-Action-14-Permeabilisation-des-sols.html 		



Action n°22.2

Biodiversité

FICHE CANTONALE

Objectif : Désimperméabiliser les sols urbains

Utiliser des matériaux perméables (pavés, graviers) dans les projet d'amélioration d'espaces publics

Descriptif		En bref
<p>L'utilisation de matériaux perméables pour les sols permet de diminuer les risques liés aux changements climatiques. Etant donné que les précipitations seront moins fréquentes mais plus intenses, il est important que l'eau soit rapidement absorbée. La perméabilisation permet aussi de réduire la température de l'espace urbain.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 0 ➤ Soutien financier : Non ➤ Type de financement : -
<p>Mise en œuvre</p> <p>Les projets d'amélioration d'espaces publics devront intégrer des matériaux perméables afin de favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau, dans le respect du guide paysage Lavaux. Tous les autres projets communaux devront aussi évaluer les possibilités d'amélioration de la perméabilité dans son projet.</p>		<p>Responsable (et partenaires internes) : B. Jaquet</p>
		<p>Nécessité d'un mandat externe ? Non</p>
		<p> 2025 A planifier</p>
		<p>Participation de la population : Information</p>
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : 22 ➤ Fiche communale en lien : 22.1 ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Tous les projets d'amélioration d'espaces publics et tous les projets communaux intègrent le potentiel de perméabilisation
<p>Liens utiles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guide paysage Lavaux : http://www.cil-lavaux.ch/wp-content/uploads/2016/06/Guide_Lavaux_2016.pdf - Recommandations VSA : https://vsa.ch/fr/fachbereiche-cc/assainissement-urbain/temps-de-pluie/ 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critères de réussite intermédiaire :



Action n°30.1

FICHE CANTONALE

Agriculture

Objectif : Accompagner les agriculteurs·trices et les vigneron·ne·s à adapter leurs cultures aux changements climatiques (gestion des ressources, préservation des sols, de l'eau, diversification des cultures en particulier à Lavaux etc.)

Encadrer et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les vignes communales

Descriptif		En bref
Les produits phytosanitaires portent atteintes à la faune et la flore. Des techniques existent aujourd'hui pour réduire la quantité utilisée. En les appliquant à ses propres vignes, la Commune protège la nature de son territoire et montre l'exemple.		<ul style="list-style-type: none">➤ Coût estimé : 0➤ Soutien financier : Non➤ Type de financement : Budget
Mise en œuvre 1. La Municipalité continue à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les vignes communales. 2. Inscription en 2023 au réseau écologique lavaux : application de mesures telles que la fauche alternée, l'utilisation des herbicides, ... 3. Former les personnes qui s'occupent des vignes communales (cours Prométerre, bio inspecta et Changins). 4. Un point de situation est réalisé chaque année.		Responsable (et partenaires internes) : JR Gaillard
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2023 2024 Diminution des produits en cours
		Participation de la population : Information
Mutualisation <ul style="list-style-type: none">➤ Fiche cantonale en lien : Hors Fiche PECC➤ Fiche communale en lien :➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui		<ul style="list-style-type: none">➤ Critère de réussite final : Les acquis des cours sont appliqués➤ Critères de réussite intermédiaire : Les employés sont formés



Action n°30.2

Agriculture

FICHE CANTONALE

Objectif : Accompagner les agriculteurs·trices et les vigneron·ne·s à adapter leurs cultures aux changements climatiques (gestion des ressources, préservation des sols, de l'eau, diversification des cultures en particulier à Lavaux etc.)

Soutenir la plantation d'arbres dans les vignes

Descriptif		En bref
Planter des arbres dans les vignes permet de lutter contre les effets du changement climatique, de réduire le risque d'érosion des sols et de favoriser le retour de la biodiversité ainsi que la rétention d'eau.		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : CHF 5000 ➤ Soutien financier : A priori non, sauf si projet pilote pour la DGAV ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <p>Le PAC Lavaux actuel ne permet pas de planter des arbres dans les vignes. Il pourrait être possible de planter des petits bosquets. Une étude pourra être réalisée pour identifier la pertinence de planter des bosquets le long des cours d'eau sur les parcelles communales.</p> <p>Une fois que la mise à jour du PAC Lavaux aura été adoptée (2025-2026) et autorisera la plantation d'arbres dans les vignes, réaliser une étude qui tiendra compte des opportunités et de la compatibilité avec la culture de la vigne. Des études de la DGAV existent déjà.</p>		Responsable (et partenaires internes) : JR Gaillard
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2025 A planifier
		Participation de la population : Information
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : Hors fiches PECC ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Avoir mené un projet pilote ➤ Critères de réussite intermédiaire : Avoir réalisé l'étude de faisabilité
<p>Liens utiles</p> <p>Articles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://www.terrenature.ch/larbre-fait-son-retour-dans-les-vignes-romandes/ - https://www.agrihebdo.ch/dossiers/arbres-et-vignobles - https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2019/03/1811_ESOPE_IFV_Brochure_Agroforesterie_web100_DPI_VF-1.pdf <p>Fiche valaisanne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://www.vs.ch/documents/180911/4599759/2019_Catalogue_d%C3%A9tail%C3%A9_Mesures_VS_FR.pdf/6bd9464a-a524-45da-b40d-d1ce085454e7 		



Action n°30.3

Agriculture

FICHE CANTONALE

Objectif : Soutenir les vigneron·ne·s dans l'adaptation des cépages et de leur qualité

Adapter les porte-greffes et cépages et leur qualité dans les vignes communales

Descriptif		En bref
<p>Adapter les portes-greffes et les cépages est nécessaire pour faire face aux changements climatiques. Il est important d'identifier les variétés résilientes face aux changements en cours et à venir.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coût estimé : 0 ➤ Soutien financier : Oui, de l'OFAG pour l'exploitant ➤ Type de financement : Budget
<p>Mise en œuvre</p> <p>Actuellement, lors d'un renouvellement, les portes-greffes sont adaptés pour être plus résistants aux changements climatiques.</p> <p>Des parcelles pilotes seront plantées avec des cépages plus résistants.</p> <p>Remplacer les cépages actuels par des cépages plus résistants que ceux disponibles actuellement sur le marché (en attente des résultats de l'étude de Changins dès 2033-2035).</p>		Responsable (et partenaires internes) : JR Gaillard
		Nécessité d'un mandat externe ? Soutien externe nécessaire
		2023 2024 2025 2026 à 2030 A planifier
		Participation de la population : Information
<p>Mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche cantonale en lien : Hors fiches PECC ➤ Fiche communale en lien : ➤ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Oui 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère de réussite final : Avoir mené un projet pilote ➤ Critères de réussite intermédiaire : Avoir identifié les variété à utiliser et établi un plan d'action
<p>Liens utiles</p> <p>Articles en lien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/publications/agroscope-magazine-en-ligne-et-rapport-annuel/2015/2015-2/la-viticulture-face-au-changement-climatique.html - https://www.unine.ch/unine/home/pour-les-medias/communiqués-de-presse/rechauffement-climatique--change.html - https://www.inrae.fr/actualites/adapter-regions-viticoles-au-changement-climatique-mobilisant-diversite-cepages 		